



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Tornado

Date de révision 07-mars-2022 Version 3.01 Remplace la version : 09-juin-2021 Codes produit HRB00800-32  
Date d'impression 07-mars-2022 AG-M4-700 SC 23035

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## Tornado

#### Autres moyens d'identification

Synonyms Metamitron 700 SC  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ADAMA Northern Europe B.V  
P.O. Box 355  
3830 AK Leusden, The Netherlands  
Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.  
DE : +49 30 19240  
Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Metamitron

### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P301+P330+P311 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

#### Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 5

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPE3 - Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

### 2.3. Autres dangers

#### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

#### Polluants organiques persistants

Sans objet.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	M-Factor	Numéro d'enregistrement REACH
Metamitron	41394-05-2	255-349-3	613-129-00-8	55-62	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)		M=1	Aucune donnée disponible
reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one	55965-84-9	-	613-167-00-5	<0.01	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) EUH071	Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	M=100 M=100	Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Aucun(e) connu(e).
------------------	--------------------

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Petit incendie</b>	Agent chimique sec, CO <sub>2</sub> , jet d'eau ou mousse ordinaire
<b>Incendie majeur</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse classique Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>A fire or explosion</b>	Certaines peuvent être combustibles, mais aucune ne s'enflamme facilement Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement Certaines peuvent être transportées à chaud
<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Aucune information disponible.

## **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

# **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Risque pour la santé</b>	Le contact peut provoquer des brûlures cutanées et oculaires Les ruissellements de maîtrise de l'incendie peuvent entraîner une pollution Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques L'inhalation de matière peut être nocive L'inhalation de poussières d'amiantes peut avoir des effets graves sur les poumons Certains liquides dégagent des vapeurs pouvant entraîner vertiges ou suffocation
<b>Mentions de déversement ou de fuite</b>	Éviter l'inhalation de poussières d'amiantes Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée Prévenir la formation de nuages de poussières Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
<b>Incinération</b>	Si une cuve, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile) ; prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile)
<b>Déversement</b>	Increase, in the downwind direction, as necessary, the isolation distance shown under "Public safety"

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisations identifiées**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Glycerine 56-81-5		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains** Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

**Protection de la peau et du corps** Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35%

avec traitement déperlant.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
État physique	: Liquide		
Couleur	: beige		
Odeur	: Léger/légère		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 5.8 - 6.8	CIPAC MT 75	solution (1%)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: > 73		
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet pour les liquides		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.15 - 1.25	OCDE 109	20 °C
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: 475	EEC A.15	
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm <sup>2</sup> /s 40 °C	: 130	CIPAC MT 114	20°C
Tension superficielle	: 51.5	OCDE 115	1%, 20°C
Granulométrie	: Sans objet		

**9.2. Autres informations**

Masse volumique apparente g/ml : ----

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés explosives : N'est pas un explosif

Propriétés comburantes : Not oxidizing

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**



Metamitron : Not toxic for the reproductive system

#### STOT - exposition unique

##### Nom chimique

Metamitron : Non classé

#### STOT - exposition répétée

##### Nom chimique

Metamitron : Non classé

#### Danger par aspiration

##### Nom chimique

Metamitron : Non classé

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune information disponible.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: > 200	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 136.1	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.56	P. subcapitata	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: 2.51	Lemna minor	OECD 221	7 jours

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Crustacés NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Algues NOEC mg/l	: 0.042	P.subcapitata	OCDE 201	
Autres végétaux NOEC mg/l	: 0.086	Lemna minor	OECD 221	

#### Toxicité terrestre

##### Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

##### Nom chimique

Metamitron : 1302 Caille du Japon OCDE 401

##### Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

##### Nom chimique

Metamitron : > 97.2 OCDE 213

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dégradation abiotique

##### Eau DT50 jours

##### Nom chimique

Metamitron : 8.4 - 49.8 BBA IV: 5-1 pH 5-8.04, 20 ° C

##### Terrestre DT50 jours

##### Nom chimique

Metamitron : 3.3 - 36.7 pH 5.1-7.5

## Biodégradation

### Nom chimique

Metamitron : N'est pas facilement biodégradable OECD 301 D

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow

#### Nom chimique

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Metamitron	: 0.85	OCDE 107	

## Facteur de bioconcentration (BCF)

### Nom chimique

Metamitron : ----

Aucune donnée disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Adsorption/désorption

#### Nom chimique

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Metamitron	: 112.8		KOC

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

### Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

#### Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

#### Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

#### 14.1 Numéro ONU

UN3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

#### 14.4 Groupe d'emballage

III

##### Description

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron), 9, III

#### 14.5 Danger pour l'environnement

Oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Dispositions spéciales

274, 335, 601, 375

##### Code de classification

M6

**RID**

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron), 9, III
Danger pour l'environnement	Oui
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

**IMDG**

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron), 9, III, Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
14.5 Polluant marin	P
Danger pour l'environnement	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
IMDG Stowage and segregation	Category A Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**IATA**

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron), 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Non commercial/désignation</b>	<b>Numéro(s) d'enregistrement</b>	<b>Date</b>
Sans objet BL National Regulations	Sans objet La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé	Sans objet

### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H310 - Mortel par contact cutané  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H330 - Mortel par inhalation  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### **Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 07-mars-2022

**Motif de la révision** Changes made to the last version are labeled with this sign \*\*\*

#### **Abréviations et acronymes**

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
CAS Number - Chemical Abstracts Service number  
EC Number - EINECS and ELINCS Number  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances  
ELINCS - European List of notified Chemical Substances  
IATA - International Air Transport Association  
ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STOT - Specific Target Organ Toxicity  
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

##### **Classification of the mixture**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### **Méthode de classification**

Classification basée sur les données de test.

Classification based on the decision of the plant protection authority in Belgium.

Classification basée sur les données de test.

Classification basée sur les données de test.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

##### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**